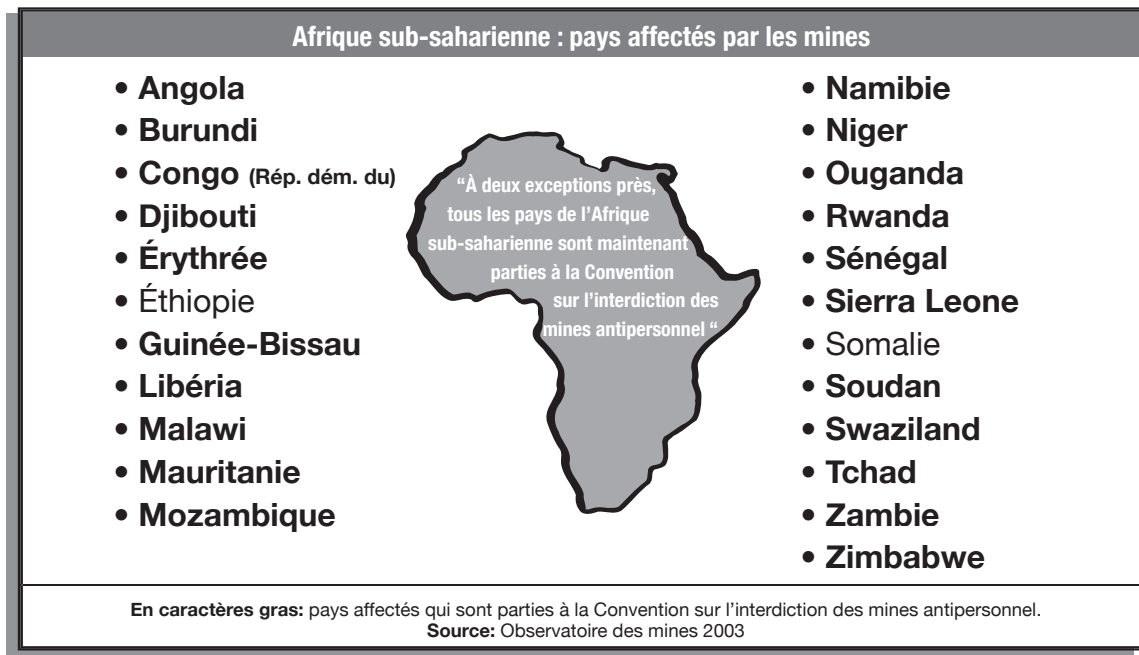


METTRE FIN À L'ÈRE DES MINES.

Afrique sub-saharienne: aperçu général et par pays

SITUATION GENERALE: L'Afrique reste un continent gravement affecté par le fléau des mines antipersonnel. Au total, 22 pays de l'Afrique sub-saharienne subissent les conséquences de la pollution due aux mines antipersonnel. Fait encourageant, tous les États eux-mêmes touchés par le problème (sauf deux) sont maintenant parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Les gouvernements africains ont figuré parmi les instigateurs du processus d'élaboration et d'adoption de la Convention.



Les mines antipersonnel restent un problème majeur:

En Afrique sub-saharienne, les mines antipersonnel continuent d'avoir de graves conséquences sur la vie de millions de personnes et sur des milliers de communautés. Un grand nombre d'Africains sont tués ou blessés chaque année par ces armes, dont la présence constitue un obstacle majeur à la reconstruction des pays qui sortent d'un conflit. Des développements importants sont toutefois intervenus. À deux exceptions près, tous les pays de l'Afrique sub-saharienne sont maintenant parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel : cela signifie que leur gouvernement a pris l'engagement de ne jamais employer, transférer, stocker, produire ou mettre au point des mines antipersonnel. Vingt-huit pays de l'Afrique sub-saharienne ont soit détruit l'intégralité de leurs stocks de mines antipersonnel, soit déclaré ne pas détenir de mines antipersonnel. En outre, un nombre croissant de pays africains mettent actuellement en place des institutions chargées de coordonner et de planifier les programmes d'action antimines.

L'Angola et le Mozambique sont deux pays africains gravement affectés par les mines où une action est menée depuis plusieurs années par diverses organisations afin

de remédier à la situation. Les activités prescrites par la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel sont actuellement en cours dans ces deux pays afin d'éliminer les dangers que ces armes représentent pour les civils. Les tableaux ci-dessous montrent un certain nombre de réussites et de défis observés en Angola et au Mozambique ; ils offrent également des indications capitales sur les succès et les difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention.

Lokichokio, Kenya. Patients devant le centre orthopédique CICR réapprenant comment marcher.
AO-E-00188 • © CICR/GASSMANN, Thierry





ANGOLA

L'Angola reste l'un des pays du monde les plus durement touchés par le fléau des mines. Plusieurs décennies de guerre civile y ont laissé dans leur sillage une grande quantité de mines antipersonnel et d'autres types de munitions non explosées.

RESULTATS OBTENUS

- L'Angola est devenue État partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en 2002
- Une enquête nationale est en cours dans le cadre de l'action antimines ; les données qui seront collectées dans toutes les provinces en 2004 permettront d'établir quels programmes sont déjà en place et quels autres sont encore à prévoir. [Observatoire des mines]
- Depuis la fin de la guerre, en 2002, le financement des programmes de l'action antimines a augmenté de manière significative. Entre 9 et 13 millions de dollars US avaient été alloués en 2001, contre 21,2 millions de dollars US en 2002. [Observatoire des mines] En 2003, ce montant a atteint 35,3 millions de dollars US. [Projet de Plan national d'action antimines, 2005]
- En 2002 et au début de 2003, plus de 2,8 km² de terres ont été déminées (mines et munitions non explosées) et plus de 7,8 km² ont été prospectés pour déterminer l'étendue du problème. Depuis le cessez-le-feu, les programmes de déminage ont été étendus à de nouvelles zones. [Observatoire des mines]
- L'organisme chargé de coordonner l'action antimines en Angola élabore actuellement son premier Plan national d'action antimines. [CICR]
- En 24 ans (jusqu'à fin 2003), le CICR a fourni quelque 28 000 prothèses à des amputés en Angola. Sur ce nombre, près de 11 000 prothèses étaient destinées aux blessés par mine. En 2003, 1 643 prothèses ont été fournies, dont 1 235 pour des victimes de mines. [CICR] Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) fournissent également des services de réadaptation / rééducation physique aux victimes des mines en Angola. [Observatoire des mines]

DEFIS A RELEVER

- Les informations manquent pour déterminer l'ampleur du problème des mines. Beaucoup d'incidents ne sont toujours pas signalés.
- De nombreuses routes restent minées, ce qui entrave l'acheminement de l'assistance et le développement général du pays. [CICR]
- Selon les informations contenues dans la base de données du Centre national d'action antimines, plus de 3 000 personnes ont été tuées ou blessées par les mines et les munitions non explosées au cours des 6 dernières années (1998-2003). Près de la moitié des accidents étaient dus aux mines antipersonnel. [CICR]
- Moins de 30 % d'Angolais ont accès aux soins de santé. Il existe peu de structures pouvant accueillir les blessés par mine et les autres personnes handicapées. Beaucoup de victimes meurent avant d'atteindre une structure médicale. [Observatoire des mines]
- Bien que les conditions de sécurité se soient améliorées depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, de nombreux patients handicapés habitant des régions reculées n'ont toujours pas accès aux services de rééducation physique. Il convient de renforcer, au niveau national, la capacité d'assurer le transport jusqu'aux centres de rééducation physique des victimes des mines et autres personnes handicapées afin que celles-ci puissent bénéficier de l'assistance et du soutien nécessaires. [CICR]



Mozambique

MOZAMBIQUE

Le Mozambique est gravement affecté par le fléau des mines par suite de la guerre civile que le pays a connue de la fin des années 1960 au début des années 1990.

RESULTATS OBTENUS

- Le Mozambique est devenu État partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en 1998.
- Il a achevé la destruction de ses stocks de mines antipersonnel en 2003. [Rapport en vertu de l'article 7]
- 8,9 km² ont été déminés en 2002, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2001 (8,7 km²). [Observatoire des mines]
- Lors des opérations de déminage conduites en 2002 et au début 2003, plus de 11 000 mines antipersonnel ont été détruites. [Rapport en vertu de l'article 7]
- Des programmes de formation à la réduction des risques dus aux mines sont en cours. Entre janvier 2002 et mars 2003, plus de 200 000 personnes ont assisté aux 3 379 séances organisées dans toutes les régions du pays. [Rapport prévu à l'article 7]
- L'Institut national du déminage (organe chargé de coordonner toute l'action antimines dans le pays) a élaboré un Plan national d'action antimines pour cinq ans (2002-2006) : le but est de déminer tous les sites où l'impact des mines est de niveau élevé ou moyen, de prospecter et de marquer les sites restants et de mettre en place un programme national de formation à la réduction des risques dus aux mines ainsi que des programmes à long terme pour la prise en charge des blessés et l'assistance aux victimes des mines. [Observatoire des mines]

DEFIS A RELEVÉR

- Selon l'Institut national du déminage, il reste au total dans le pays 1 249 zones présumées minées, affectant 1,3 million de personnes dans 719 communautés. [Rapport en vertu de l'article 7]
- Les informations manquent sur les incidents dus aux mines et le nombre de victimes. Une enquête réalisée en 2001 a établi un bilan de 2 145 personnes blessées ou tuées par les mines. Toutefois, le nombre réel est probablement beaucoup plus élevé. De nombreux accidents ne sont pas signalés et 31 communautés participant à l'enquête ont fait état d'un «grand nombre» de personnes blessées ou tuées sans donner davantage de précisions. [Observatoire des mines]
- Dans de nombreuses régions, les structures de premiers secours sont insuffisantes et il n'existe pas de dispositif permettant d'assurer le transport des victimes jusqu'aux centres de soins. La capacité des centres d'appareillage orthopédique ne serait pas pleinement utilisée notamment à cause des difficultés d'accès rencontrées par les personnes habitant les zones rurales. [Observatoire des mines]
- Il est difficile de discerner les tendances en matière de financement de l'action contre les mines du fait des variations dans les montants cités par différentes sources. Selon l'Observatoire des mines, quelque 13,5 millions de dollars US ont été alloués par 16 donateurs à l'action antimines en 2002.



Défis restant à relever: L'Afrique sub-saharienne est une région où des efforts importants sont en cours afin d'éradiquer le fléau des mines antipersonnel. Les États de la région ont fait preuve d'une réelle unité en renonçant aux mines antipersonnel. L'emploi de ces armes sur le continent africain est devenu rare par rapport à ce qu'il était au cours des dernières décennies. Grâce à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, les États africains disposent désormais d'un ensemble de règles claires pour résoudre le problème. Cela dit, de lourds défis subsistent et devront être surmontés.

Premièrement, dans un certain nombre de pays concernés, il a été jusqu'ici difficile de réaliser des enquêtes approfondies sur le problème des mines antipersonnel. Or, de telles évaluations constituent une étape essentielle de l'élaboration du Plan national d'action antimines et de la définition de stratégies visant à éliminer les effets néfastes de ces armes. De telles enquêtes devraient également

cette démarche. Dans les pays, comme l'Angola, où les conditions de sécurité se sont améliorées ces dernières années, des enquêtes et une action coordonnée de lutte antimines sont en cours. Dans ces pays, comme dans d'autres, le processus doit se poursuivre et bénéficier d'un soutien pour pouvoir résoudre les problèmes posés par les mines.

Enfin, les États africains qui ne sont pas encore parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel doivent être encouragés à ratifier cet instrument. Ce n'est que lorsque tous les États de la région se seront engagés à ne jamais employer de mines antipersonnel, à détruire leurs stocks de ces armes, à déminer les terrains pollués et à fournir une assistance aux victimes des mines que le continent sera définitivement débarrassé du fléau des mines antipersonnel.

“les niveaux de financement de l'action antimines en Afrique sub-saharienne doivent être maintenus, et même augmentés, pour pouvoir réaliser pleinement le potentiel de la Convention”

fournir d'importantes informations pour l'investissement des ressources nationales et contribuer à augmenter les niveaux actuels de l'assistance et de la coopération internationales.

Deuxièmement, pendant la période des enquêtes, et jusqu'à ce que les mines antipersonnel enfouies dans le sol aient été enlevées, il conviendra de déployer des efforts résolus pour repérer et marquer les zones dangereuses, tout en s'attachant à encourager l'adoption d'un comportement sans risque et à rechercher des solutions à long terme pour les populations touchées par le fléau des mines. Une telle démarche revêt une importance particulière dans les régions rurales où de nombreux accidents se produisent. Dans ces mêmes régions, l'accès aux soins médicaux et aux services de rééducation physique doit être amélioré, pour les victimes des mines comme pour les autres blessés de guerre.

Troisièmement, les niveaux de financement de l'action antimines en Afrique sub-saharienne doivent être maintenus, et même augmentés, pour pouvoir réaliser pleinement le potentiel de la Convention. Une meilleure intégration de l'action antimines en tant que priorité du développement constitue un élément essentiel de

Sources:

- Informations recueillies par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).
- L'Observatoire des mines 2003, publié par la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (ICBL).
- Rapports présentés en 2003 et 2004 au Secrétaire général des Nations Unies par les États parties, en vertu de l'article 7 de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.
- Projet de Plan national d'action antimines, 2005 (First draft, Presentation to Partners, National Inter-Sectoral Commission for De-mining and Humanitarian Assistance (CNICAH) Plenary Session, 8 June 2004).

Basé sur l'information disponible au 1 août 2004. Le CICR a veillé à n'utiliser que les sources disponibles les plus fiables. Cependant, le CICR ne peut pas prendre la responsabilité d'éventuelles erreurs contenues dans les sources externes citées.